

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 13-000079 / 52258309
Jowa SA, 1024 Ecublens VD
Expédition
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
32 H, 3 F
01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)
- 13-000078 / 52258309
Jowa SA, 1024 Ecublens VD
Pâtisserie
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
22 H, 11 F
01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-000916 / 52004162
BASF Pharma (Evionnaz) SA, 1902 Evionnaz
Secteurs: production et finition, laboratoires QC / Pilot_Kilolab
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
133 H, 17 F
01.08.2012–31.07.2015 (Modification)
- 13-000110 / 666095
La Poste Suisse, 1310 Daillens Centre Co
Migration Portalkrane durch Post externe Unternehmungen
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
14 H, 4 F
01.01.2013–31.07.2013 (Nouveau permis)
- 13-000123 / 82174713
ALSTOM FERROVIARIA S.P.A., Savigliano, Succursale de Genève,
1204 Genève
Entretien et réparation des trains Cisalpino à réaliser en dehors
de l'exploitation des véhicules concernés.
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
10 H
01.12.2012–31.12.2014 (Modification)

Permis de service de piquet (travail de nuit) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 13-000081 / 52258309
Jowa SA, 1024 Ecublens VD
Service d'entretien
Horaire indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 12-002155 / 52253955
Aproz Sources Minérales SA, 1994 Aproz (Nendaz)
Dpt Technique de maison/d'installation: interventions de dépannages lors de problèmes techniques sur les installations de production et les infrastructures du site.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)
- 12-001483 / 52215221
NOVARTIS CONSUMER HEALTH S.A., 1197 Prangins
secteurs Maintenance et Utilités: Intervention de dépannage lors de problèmes techniques sur les installations de la production et de l'infrastructure d'énergie (chaudières et traitement de l'eau) du site.
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
01.10.2012–30.09.2015 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

26 février 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail